

ARCHITECTE

INTRODUCTION

Joignez-vous à la grande équipe du Service des ressources matérielles au Centre de services scolaire de Montréal !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) possède un parc immobilier de plus de 260 bâtiments dont 130 édifices à valeur architecturale reconnue, répartis dans 18 quartiers de la ville de Montréal. Le Service des ressources matérielles (SRM) a pour mandat d'assurer les fonctions d'exploitation, d'entretien et de gestion de projet en vue du maintien en état, de l'amélioration et du développement du parc immobilier du CSSDM.

Conscient que les élèves et le personnel méritent un milieu d'enseignement sain, adéquat et sécuritaire, le CSSDM a mis en place un ambitieux programme de réfection et de rénovation pour ses écoles. L'envergure, la nature et la complexité des projets sont diversifiées, allant de nouvelles constructions, de réhabilitations majeures et/ou d'agrandissement de bâtiments existants, pouvant nécessiter des relocalisations d'établissement scolaire.

Pour en connaître davantage sur les travaux effectués sur les bâtiments du parc immobilier par le service des ressources matérielles du CSSDM, consulter les sections [parc immobilier](#) et [construction et agrandissement des écoles](#) de notre site Web.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Dans ce contexte, le CSSDM recherche **un-e Architecte** pour son équipe du maintien d'actifs au Service des ressources matérielles. Le rôle principal et habituel de l'architecte est la conception de projets de transformations fonctionnelles.

Principales responsabilités

- Analyser le besoin des clients;
- Réaliser les relevés;
- Proposer des concepts d'aménagement possibles;
- Produire/sceller les plans et devis d'architecture;
- Mandater les firmes de génies requises, le cas échéant;
- Coordonner les différentes disciplines à toutes les étapes de conception;
- S'assurer du respect de la législation, des règlements, et des standards du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);
- Assurer le respect des budgets;
- Procéder aux demandes de permis lorsque requis;
- Recommander les paiements;
- Alimenter les techniciens en bâtiment CSSDM supportant le travail de l'architecte concepteur;

- Mandater les entrepreneurs généraux;
- Effectuer le suivi des travaux incluant la surveillance de chantier et le traitement administratif.

Qualifications et exigences*

- Être architecte en règle de l'Ordre des architectes du Québec depuis un minimum de 5 années;
- Avoir une excellente communication orale et écrite, validée lors du processus de sélection;
- Maîtriser le Code National du Bâtiment;
- Maîtriser le logiciel AutoCAD;
- Détenir un permis de conduire valide et avoir accès à une voiture pour effectuer des déplacements.

Atout

- Avoir réalisé des projets dans des bâtiments existants.

** Pour les diplômés obtenus à l'étranger, l'évaluation comparative reconnue de vos études hors Québec attestant que vous avez un diplôme universitaire du Québec, de niveau baccalauréat, est impérativement requise.*

** Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez, vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Être architecte pour le Service des ressources matérielles au CSSDM c'est travailler dans un environnement dynamique, multidisciplinaire et coopératif axé autant sur l'amélioration de nos méthodes que sur le développement professionnel de nos employés.

C'est aussi bénéficier de...

- Quatre (4) semaines de vacances (dont deux (2) pour les vacances de la construction), auquel s'ajoute un congé pour les deux (2) semaines des fêtes de fin d'année (Noël et Jour de l'An) et plusieurs jours fériés
- Sept (7) journées de maladie dont deux (2) pour affaires personnelles
- Horaire de 35 heures / semaine (*temps supplémentaire récupéré ou rémunéré*)
- Possibilité de télétravail et flexibilité dans l'horaire de travail (*selon la nature du travail et après entente avec son gestionnaire*)
- Fonds de pension public
- Accès à un régime d'assurances collectives et d'une assurance invalidité

- Programme d'aide aux employés (PAE)
- Remboursement pour les frais d'adhésion annuels à l'ordre et pour des frais de formation sous certaines conditions
- Plusieurs rabais employé (téléphonie, lunette, etc.)
- Stationnement gratuit
- Pistes cyclables à proximité et possibilité de stationner son vélo de façon sécuritaire
- Salle de conditionnement physique accessible sur le lieu de travail

Rémunération*

Taux annuel variant entre 49 456\$ à 87 626\$ selon la scolarité et les expériences de travail.

**Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.*

Nous invitons les candidats à postuler en ligne en utilisant le lien suivant :
<https://atlas.workland.com/work/35865/architecte?source=AMEQ>

Autres informations

Le CSSDM remercie tous les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).